

N° 03
22 Octobre 2020

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 17

Match n° 23182182 Nantes Mellinet 4 / Nantes Fc Toutes Aides 2 U13 D3 Masculin groupe M du 26.09.2020

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe 4 de Nantes Mellinet
- D'imputer une amende de 30 € au club de Nantes Mellinet pour non-retour de la feuille de match
- D'imputer une amende de 50 € au club de Nantes Mellinet pour non-réponse de documents demandés

Dossier n° 18

Match n° 23183329 Nantes Métallo Sc 1 / Nantes Dervallières 1 U12 Masculin groupe F du 03.10.2020

La Commission constate que :

- La feuille de match n'est pas parvenue au District

En conséquence, la Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe 1 de Nantes Métallo Sc
- D'imputer une amende de 30 € au club de Nantes Métallo Sc pour non-retour de la feuille de match
- D'imputer une amende de 50 € au club de Nantes Métallo Sc pour non-réponse de documents demandés

Dossier n° 19

Match n° 23179053 Nantes Dervallières 1 / Nantes St-Pierre 1 U13 Elite groupe E du 03.10.2020

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe 4 de Nantes Dervallières
- D'imputer une amende de 30 € au club de Nantes Dervallières pour non-retour de la feuille de match
- D'imputer une amende de 50 € au club de Nantes Dervallières pour non-réponse de documents demandés

Dossier n° 20

Match n° 23240841 Ent.Orvault Rc/Orvault Sports 1 / Nantes Métallo Sc 2 U13F Foot à 8 groupe B du 10.10.2020

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe 1 d'Orvault Rc Orvault Sports
- D'imputer une amende de 30 € au club de Orvault Rc Orvault Sports pour non-retour de la feuille de match

Dossier n° 21

Match n° 23182157 Sautron As 2 / St-Herblain Oc 3 U13 D3 Masculin groupe K du 17.10.2020

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 7 buts pour l'équipe 2 de Sautron As
 - 0 but pour l'équipe 3 de St-Herblain Oc

- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de Sautron As et St-Herblain Oc

Dossier n° 22

Match n° 23124127 Mouzeil Teillé Ligné 1 / Gjvh Us Varadaise 1 U15D1 Masculin groupe B du 17.10.2020

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 2 buts pour l'équipe 1 de Mouzeil Teillé Ligné
 - 0 but pour l'équipe 1 de Gjvh Us Varadaise
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de Mouzeil Teillé Ligné et Gjvh Us Varadaise

Dossier n° 23

Match n° 23127891 Pontchâteau Aos 1 / Savenay Malville Pfc 1 U16 D1 Masculin groupe A du 17.10.2020

La Commission décide :

- De donner match à rejouer
- De transmettre le dossier à la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins pour fixer la date de la rencontre

Dossier n° 24

Match n° 23211315 Nantes St-Médard de Doulon 2 / Gj Mésanger St-Géréon 1 U17 D1 Masculin groupe B du 17.10.2020

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 13 buts pour l'équipe 1 du Gj Mésanger St-Géréon
 - 1 but pour l'équipe de Nantes St-Médard de Doulon
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de Nantes St-Médard de Doulon et Gj Mésanger St-Géréon
- Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres

Dossier n° 25

Match n° 22872300 Nantes Mellinet 2 / Gorges Elan 3 Seniors D3 Masculin groupe G du 18.10.2020

La Commission décide de valider les buts de chacune des équipes soit :

- 8 buts pour l'équipe 2 de Nantes Mellinet
- 0 but pour l'équipe 3 de Gorges Elan

Dossier n° 26

Match n° 23062187 St-Brévin Ac 3 / Pornic Goëlands Sanmaritains 1 Seniors D3 Masculin groupe I du 18.10.2020

La Commission décide de :

- Confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Porter le droit de confirmation de 50 € au club de Pornic Goëlands Sanmaritains

Dossier n° 27

Match n° 22873144 Châteaubriant Fc Osmanlisport 1 / Moisdon Meilleraye 2 Seniors D4 Masculin groupe D du 18.10.2020

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité à l'équipe 2 de Moisdon Meilleraye sur le score de 3 buts à 0
- Porter le droit d'évocation s'élevant à 100 € au club de Moisdon Meilleraye

Dossier n° 28

Match n° 22874000 Le Loroux Landreau 3 / St-Sébastien Fc 4 Seniors D4 Masculin groupe H du 18.10.2020

Dossier en attente d'informations complémentaires.

Dossier n° 29

Match n° 22874358 Villeneuve Bourgneuf 2 / St-Michel Océane Fc 2 Seniors D4 Masculin groupe J du 18.10.2020

La Commission décide :

- Le remboursement de 38,50 € correspondant aux frais de déplacement de Monsieur Amine BOUZIANE
- De transmettre le dossier au service comptabilité

Dossier n° 30

Match n° 23158598 Nantes Nantillais As 2 / St-Lumine de Coutais 2 Seniors D5 Masculin groupe I du 18.10.2020

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 5 buts pour l'équipe 2 de St-Herblain Nantillais
 - 2 buts pour l'équipe 2 de St-Lumine de Coutais
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de Nantes Nantillais et St-Lumine de Coutais

Dossier n° 31

Match n° 23122265 Nantes Asgen 1 / Nantes Loisir Atlantique 1 Départemental Loisirs groupe C du 19.10.2020

La Commission décide de faire rejouer la rencontre et de transmettre le dossier à la section Loisir compétitions.

Dossier n° 32

Match n° 23255820 Sucé Futsal club 2 / Nantes Dervallières 1 Futsal D1 Masculin groupe A du 19.10.2020

La Commission décide :

- Que le club de Sucé Futsal club doit régler la somme de 35,65 € due à l'arbitre assistant Monsieur Dylan EVE
- Que le club de Sucé Futsal club doit régler la somme de 21,61 € due à l'arbitre Monsieur Florian KAMGAING TEGUIA
- De transmettre le dossier au service comptabilité.

Dossier n° 33

Match n° 23188488 St-Lyphard Amicale 3 / Guérande La Madeleine 3 Seniors D5 Masculin groupe A du 18.10.2020

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 8 buts à 0 à l'équipe 3 de St-Lyphard Amicale

Réserves non confirmées

Dimanche 18.10.2020

Seniors D1C : Derval Sc Nord Atlantique 2 / Blain Es 2

Seniors D1D : Les Sorinières Elan 2 / Le Cellier Mauves Fc 1

Examen des amendes

La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux

En complément de l'article 26 des règlements des championnats Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors ce délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement.

En application de l'annexe 5 – dispositions financières de la Ligue de Football des Pays de la Loire, les équipes suivantes sont amendées :

Forfaits généraux :

Courriel reçu le 18.10.2020

Départemental Loisir groupe F : St-Sébastien Fc

U15 D5I :

Gj Chaumes Rouans Vue 3 suite à ses 3 forfaits : 03.10.2020 – 10.10.2020 – 17.10.2020

Départemental Loisir groupe H :

Indre Basse Indre Us 1 suite à ses 3 forfaits : 25.09.2020 – 09.10.2020 – 16.10.2020

Courriel

. GJ Soudan 3 Forêts du 20.10.2020

Pris connaissance. Le Directeur a rendu réponse.